

REEE : FOIRE AUX QUESTIONS

Quels sont les numéros de régime type des REEE Mackenzie?

REEE familial : 1005002

REEE individuel : 1005003

Notre enfant est né il y a peu et nous n'avons pas encore de numéro d'assurance sociale (NAS). Pouvons-nous quand même ouvrir un REEE?

Non. Le NAS est un renseignement sur le bénéficiaire qui est exigé pour l'ouverture d'un compte REEE.

Qu'est-ce que la règle des 16 et 17?

Le Programme de la subvention canadienne pour l'épargne-études a été conçu pour encourager l'épargne à long terme en vue d'études postsecondaires. En vertu de la règle des 16 et 17, les bénéficiaires âgés de 16 et 17 ans sont admissibles à la SCEE uniquement s'ils remplissent l'un des deux critères suivants :

- 100 \$ ou plus de cotisations annuelles doivent avoir été versées au REEE au cours de quatre années (et non retirées) avant la fin de l'année civile durant laquelle le bénéficiaire atteint l'âge de 15 ans. OU
- 2 000 \$ ou plus de cotisations doivent avoir été versées au REEE (et non retirées) avant la fin de l'année civile durant laquelle le bénéficiaire atteint l'âge de 15 ans.

Des limites sont-elles imposées quant aux sommes qui peuvent être placées dans un REEE?

Oui, le plafond à vie de cotisation à un REEE est de 50 000 \$ par bénéficiaire. Bien qu'il n'existe pas de limite annuelle pour les cotisations à un REEE, la Subvention canadienne pour l'épargne-études ne sera versée que sur la première tranche de 2 500 \$ cotisée (majorée de 2 500 \$ si le bénéficiaire dispose de montants reportés d'années antérieures au titre de la SCEE).

Combien de temps faut-il prévoir pour recevoir la SCEE?

Mackenzie présente les cotisations à l'RHDCC sur une base mensuelle. Le processus de validation de l'RHDCC peut prendre jusqu'à six semaines. Cependant, toute SCEE applicable est en général versée dans les quatre semaines suivant sa présentation.

Un enfant peut-il être bénéficiaire de plusieurs REEE?

Oui, mais un plafond à vie de cotisation a été fixé à 50 000 \$ par bénéficiaire pour tous les REEE. Bien qu'il n'existe pas de limites quant aux cotisations annuelles à un REEE, la Subvention canadienne pour l'épargne-études ne sera versée que sur la première tranche de 2 500 \$ en cotisations (une subvention supplémentaire de 2 500 \$ sera versée si le bénéficiaire dispose de droits de cotisation à un SCEE inutilisés)

Quels documents doivent être fournis pour ajouter un bénéficiaire à un REEE familial existant?

Mackenzie exige :

1. Une lettre d'instructions signée par le(s) souscripteur(s) demandant l'ajout du nouveau bénéficiaire. La lettre doit comporter les renseignements suivants au sujet du nouveau bénéficiaire :
 - Nom
 - Date de naissance
 - Numéro d'assurance sociale
 - Sexe
 - Lien avec le souscripteur

Veuillez noter que, pour un REEE familial, le bénéficiaire doit être âgé de moins de 21 ans.

2. La demande de subvention de RHDCC pour le nouveau bénéficiaire

Qu'entend-on par « liens du sang » ?

Les « liens du sang » sont ceux qui unissent un parent et un enfant (ou un petit-enfant ou un arrière-petit-enfant) ou qui unissent un frère et une sœur. Les tantes, oncles, nièces, neveux et cousins ne répondent pas à la définition de « lien du sang » aux fins de la SCEE.

Un parent adoptif peut-il être le souscripteur d'un compte REEE?

Oui, par adoption légale, ou par adoption de fait (l'enfant est entièrement dépendant ou sous la garde et le contrôle du parent « adoptif »).

Comment les cotisations sont-elles réparties parmi les bénéficiaires d'un compte REEE familial?

Toutes les cotisations à un REEE familial sont systématiquement partagées en proportions égales parmi tous les bénéficiaires âgés de moins de 31 ans.

Lorsqu'il y a transfert d'une autre institution financière à Mackenzie, à qui devrait être envoyé le formulaire de transfert du REEE?

Le formulaire de transfert du REEE devrait être envoyé à Mackenzie. Nous remplissons la section B de ce formulaire et l'enversons à l'institution cédante en votre nom. Si le formulaire de transfert du REEE n'est pas envoyé tout d'abord à l'institution destinataire afin que celle-ci puisse remplir la section B, le traitement de la demande de transfert sera retardé.

Est-il possible de transférer un REEE individuel Mackenzie à un REEE individuel Mackenzie pour un autre bénéficiaire?

Oui. Si les deux bénéficiaires sont frères ou sœurs, et si le bénéficiaire du régime destinataire est âgé de moins de 21 ans, toute la somme peut être transférée.

Si les bénéficiaires ne sont pas liés par le sang, ou si le bénéficiaire du régime destinataire est âgé de plus de 21 ans, la SCEE sera déduite de la somme transférée car le montant de la subvention sera remboursé à RHDCC.

Une lettre d'instructions signée par le(s) souscripteur(s) est exigée pour traiter un transfert à un compte existant. Si un nouveau compte doit être ouvert, veuillez présenter tous les formulaires de demande de Mackenzie et de RHDCC.

Un compte REEE dont les grands-parents sont les souscripteurs peut-il être transféré à un compte REEE dont les parents seraient les souscripteurs si les bénéficiaires sont les mêmes?

Oui. Veuillez présenter une lettre d'instructions signée par le(s) souscripteur(s) actuels(s) demandant le transfert, ainsi que la demande de REEE Mackenzie et les demandes de SCEE de RHDCC signées par les nouveaux souscripteurs. Un nouveau compte sera ouvert.

Existe-t-il des restrictions quant à l'âge auquel des sommes peuvent être retirées d'un REEE?

Non.

Les cotisations à un REEE sont-elles déductibles d'impôt?

Non, les cotisations, ainsi que tout intérêt sur les sommes empruntées pour cotiser ne sont pas déductibles d'impôt. Cependant, tout revenu de placement accumulé au sein d'un REEE s'accroîtra en franchise d'impôt jusqu'au moment où le bénéficiaire retirera des fonds pour payer ses études postsecondaires (un paiement d'aide aux études « PAE »). Lorsqu'un PAE est reçu, celui-ci est imposé au taux marginal d'imposition du bénéficiaire.

Que se passe-t-il en cas de cotisation excédentaire à un REEE?

Les cotisations excédentaires (qui dépassent le plafond viager de 50 000 \$) sont assujetties à un impôt de un pour cent par mois jusqu'au moment du retrait des sommes excédentaires. Les sommes excédentaires s'appliquent toutefois au plafond viager même si elles ont été retirées.

Qu'est-ce qu'un REE?

Un régime d'épargne-études (REE) est un accord entre le souscripteur, lequel peut être un :

1. un particulier
2. un particulier et son époux ou conjoint de fait
3. un responsable public et une personne ou une organisation (le promoteur).

Le souscripteur verse des cotisations qui accumulent des revenus à l'abri de l'impôt. En retour, le promoteur convient d'utiliser les fonds accumulés pour verser des paiements d'aide aux études à un ou plusieurs bénéficiaires désignés par le souscripteur.